

## Mémo des pièces à fournir

le jour de l'arrivée aux Tamaris pour l'application du tarif en fonction des revenus.

- Bulletin d'hospitalisation de la personne visitée
- Avis d'imposition du résident
- Avis d'imposition des autres accompagnants (si autre foyer fiscal)
- Attestation de la carte vitale ou carte vitale de chaque résident
- Nom des caisses d'assurance maladie, de retraite et mutuelle

***NB. : Les personnes qui ne souhaitent pas fournir ces documents peuvent résider aux Tamaris au tarif maximum par personne : 34 €/nuitée***

Le coût de la nuitée inclut le petit-déjeuner

Pour contacter les Tamaris : 02 98 46 48 95